



Centre Départemental Artistique
pour l'Animation et la Culture des Enfants
« 40 ans en 2023 »



31^e Championnat Régional d'Orthographe 2024

Année scolaire : 2023/2024

REGLEMENT

Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (**Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants**) et le Conseil Départemental en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves des CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e, de La Réunion, de Maurice, des Comores, des Seychelles et de Madagascar.

Article 2 :

Le Championnat se déroule en 4 étapes :

- **1^{ère} dictée** : jeudi 23 novembre 2023
- **1/4 de finale** : jeudi 15 février 2024
- **1/2 finale** : samedi 20 avril 2024
- **Finale** : samedi 15 juin 2024, dans l'Hémicycle du Conseil Départemental.

Article 3 :

- La 1^{ère} dictée aura lieu le **jeudi 23 novembre 2023 à 10h** sur les sites internet de Réunion La 1^{ère} et du Conseil Départemental.
C'est une phase préparatoire.

Article 4 :

- Le 1/4 de finale se déroulera le **jeudi 15 février 2024 à 10h** sur les sites de Réunion La 1^{ère} et du Conseil Départemental.
Les directeurs et les chefs d'établissement feront parvenir les copies de chaque classe participante, en indiquant, sur chaque copie, l'adresse postale et l'adresse mail de l'établissement scolaire, ainsi que les nom, prénom, classe de l'élève avant le 29 février 2024 à l'adresse suivante :

CEDAACE
41 rue Fénelon. BP 2
97461 SAINT- DENIS CEDEX

Article 5 :

- La 1/2 finale du **samedi 20 avril 2024** : Les demi-finalistes recevront une convocation nominative du CEDAACE et se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours qui sera indiqué sur la convocation reçue.
Les résultats seront communiqués par courrier aux établissements scolaires des candidats.

Article 6 :

La finale se tiendra le **samedi 15 juin 2024**, dans l'hémicycle du Conseil Départemental.
La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.

Article 7 : PRIX

* **Pour le Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 séjour culturel offert par le CEDAACE et le Conseil Départemental de La Réunion.

* **Pour le Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 carte cadeau offerte par le CEDAACE et le Conseil Départemental de La Réunion.

Tous les finalistes recevront une attestation de participation – 1 dictionnaire offert par les Editions Le ROBERT – divers lots des différents partenaires.

Article 8 :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, mais en cas de mauvaise réception radiophonique ou en cas de force majeure, le texte pourra être dicté par l'enseignant.

Article 9 :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

Article 10 :

La notation du jury est souveraine et sans appel. Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.

Article 11 :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.